



Après une démission forcée

Par **aurel_old**, le **24/12/2007** à **19:26**

voilà ma question: j'ai été forcé de démissionner par mon ancien employeur, qui me menaçait avec ses phrases. Il m'accusait de vol que je n'ai jamais commis. Et maintenant à chaque fois que je me présente à un employeur, celui-ci se permet de me casser du sucre sur le dos. En a-t-il le droit et si non, que dois-je faire pour me défendre ?